

Le programme « Habiter Mieux »

Avec le programme « Habiter Mieux », l'État et ses partenaires financent les travaux de rénovation thermique des logements anciens (plus de 15 ans) occupés par des ménages aux revenus modestes. Confié à l'Agence nationale de l'habitat (Anah), ce programme national d'aide a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique.

Depuis la mise en œuvre du programme en 2011, près de 974 ménages soit plus de 2 300 personnes, ont bénéficié des aides financières du programme dans le département de l'Aude, pour améliorer la performance énergétique de leur logement. Les travaux réalisés (changement de chaudières, isolation des combles, isolations des parois ...) ont permis d'atteindre un gain énergétique de 37 % en moyenne, pour un coût total d'environ 19 000 € par logement (pour les propriétaires occupants).

Dès 2011, le département de l'Aude a décliné le programme « Habiter Mieux » sur son territoire en signant un contrat local d'engagement avec l'Etat, l'Anah et l'ensemble des acteurs impliqués dans le programme (CNAV, MSA, Procivis, ADIL...).

Notre département compte plus de 29 000 logements achevés avant 1975 et occupés par des propriétaires aux revenus modestes. Ces logements construits avant la première réglementation thermique ont souvent une mauvaise ou très faible performance énergétique.

Exemple d'une opération réalisée en 2015

Situation du ménage : propriétaires occupants modestes		
Travaux effectués : remplacement des menuiseries, isolation des combles		
Date de construction du logement : 1950		
Subvention Anah (35%)	5 399 €	Total aides 10 007 € (70%)
Prime Habiter Mieux	1 352 €	
Forfait accompagnement opérateur	556 €	
Prime Département	200 €	
Subvention caisse de retraite	2 500 €	
Reste à charge (apport personnel)	4 252 € *	
Coût total des travaux (TTC)	14 259 €	

* autres dispositifs financiers complémentaires : crédits d'impôt, éco-prêt à taux zéro, éco-chèque Région 1 500 €, aides de la CAF

Exemple d'une opération réalisée en 2016

Situation du ménage : propriétaires occupants très modestes		
Travaux effectués : remplacement des menuiseries, isolation des combles, installation poêle à granulés.		
Date de construction du logement : 1900		
Subvention Anah (50%)	8 477 €	Total des aides 10 928 € (61%)
Prime Habiter Mieux	1 695 €	
Forfait accompagnement opérateur	556 €	
Prime Département	200 €	
Reste à charge (apport personnel)	6 958 € *	
Coût total des travaux (TTC)	17 886 €	

* autres dispositifs financiers complémentaires : crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, éco-chèque Région 1500 €, aides CAF

AIDES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS



DES AIDES POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

Vous êtes propriétaire de votre logement ?
Il a besoin de travaux de rénovation énergétique ?

Vous gagnez moins de 37 690 € par an ?*
* pour une famille de 4 personnes ou 26 826 € pour une famille de 2 personnes

VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'AIDE HABITER MIEUX



jusqu'à **10 000 euros d'aides**
et jusqu'à **2 000 euros de prime**
en fonction du coût des travaux

RENSEIGNEZ-VOUS VITE POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ

Vos interlocuteurs

Agence nationale de l'habitat – Délégation locale de l'Aude
Point rénovation Informations Services (PRIS)
Direction départementale des territoires et de la Mer
105, Boulevard Barbès
11838 Carcassonne Cedex 9

Tél : 04 68 10 31 00

Réception du public – Accueil téléphonique

Horaires d'accueil physique sur RDV:
mardi (9h30 à 11h45) / jeudi (14h15-16h30)
Horaires permanence téléphonique :
lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h45

Site national de l'Anah : <http://www.anah.fr>
Site national : <http://renovation-info-service.gouv.fr/>